

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

COMMUNE DE SAINT-MIHIEL

Plan Local d'Urbanisme



Règlement

L'ATELIER DES
TERRITOIRES



aménagement-environnement-urbanisme
1, rue Marie-Anne de Bovet
B.P. 30104 – 57004 METZ cedex 1
Tél: 03.87.63.02.00 Fax: 03.87.63.15.20
e mail : atelier.territoires@wanadoo.fr

Document conforme à celui annexé à la
délibération du conseil municipal de Saint-
Mihiel en date du 8 mars 2007
APPROUVANT le projet de Plan Local
d'Urbanisme

Le Maire

Alain PERELLE

SOMMAIRE

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL DU PLAN

ARTICLE 2 - PORTEE RESPECTIVE DU REGLEMENT A L'EGARD D'AUTRES LEGISLATIONS RELATIVES A L'OCCUPATION DES SOLS

ARTICLE 3 - DIVISION DU TERRITOIRE EN ZONES

ARTICLE 4 - ADAPTATIONS MINEURES

ARTICLE 5 - PRISES EN COMPTE DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES ET RECONSTRUCTION APRES SINISTRE

ARTICLE 6 - PRINCIPE D'APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT ET PLUS PARTICULIEREMENT SUR L'ARTICULATION ENTRE LES ARTICLES 1 ET 2 DES DIFFERENTES ZONES

ARTICLE 7 - LISTE DES OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

TITRE II - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES URBAINES ET AUX ZONES A URBANISER

CHAPITRE I - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE UA

CHAPITRE II - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE UB

CHAPITRE III - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE UC

CHAPITRE IV - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE UD

CHAPITRE V - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE UX

CHAPITRE VI - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE 1AU

CHAPITRE VII - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE 1AUV

CHAPITRE VIII - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE 1AUX

CHAPITRE IX - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE 2AU

TITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES NATURELLES ET AGRICOLES

CHAPITRE I - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE A

CHAPITRE II - DISPOSITIONS PROPRES A LA ZONE N